

ROYAUME DU MAROC
*_**_**_**_**
OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 73/2026

Le **25 Août 2026 à 11 Heures**, il sera procédé, dans les bureaux de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis à : Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° **73/2026** pour :

L'acquisition de mobilier destiné aux IFMS, répartie en lots suivants :

- **Lot n°01 : Mobilier de bureau IFMS CASABLANCA**
- **Lot n°02 : Mobilier d'internat IFMS RABAT**
- **Lot n°03 : Mobilier d'internat IFMS CASABLANCA**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les estimations du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- **Lot n°01 : un million cent soixante mille huit cent cinquante-six dirhams (1 160 856,00) DH.**
- **Lot n°02 : un million sept cent quinze mille cinq cent quatre-vingts dirhams (1 715 580,00) DH.**
- **Lot n°03 : un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent douze dirhams (1 699 212,00) DH.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot n°01 : dix-sept mille cinq cents dirhams (17 500,00) DH.**
- **Lot n°02 : vingt-cinq mille huit cents dirhams (25 800,00) DH.**
- **Lot n°03 : vingt-cinq mille six cents dirhams (25 600,00) DH.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les Prospectus, notices ou autre documents exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au **Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et de la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca**, au plus tard le **24 Août 2026 à 16 Heures**, ou remis séance tenante au président de la Commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

44

3

المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح دولي
رقم 2026/73

في يوم 25 غشت 2026 على الساعة الحادية عشرة صباحاً، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح دولي رقم 2026/73، لأجل:

اقتناء الأثاث لمعاهد التكوين في مهن الصحة مقسمة إلى الدفعات التالية:

- الدفعة 1: أثاث مكتبي لمعهد التكوين في مهن الصحة في الدار البيضاء
- الدفعة 2: أثاث سكن طلابي لمعهد التكوين في مهن الصحة في الرباط
- الدفعة 3: أثاث سكن طلابي لمعهد التكوين في مهن الصحة في الدار البيضاء

يوجب سحب ملف طلب العروض إلكترونياً من بوابة صفقات الدولة من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

تبلغ الكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع :

- الحصة الأولى: مليون ومائة وستون ألفاً وثمانمائة وستة وخمسون درهماً (1 160 856,00) مع احتساب جميع الرسوم.
- الحصة الثانية: مليون وسبعمائة وخمسة عشر ألفاً وخمسمائة وثمانين درهماً (1 715 580,00) مع احتساب جميع الرسوم.
- الحصة الثالثة: مليون وستمائة وتسعة وتسعون ألفاً ومائتان واثنان عشر درهماً (1 699 212,00) مع احتساب جميع الرسوم.

تبلغ الضمانة المؤقتة:

- الحصة الأولى: سبعة عشر ألفاً وخمسمائة درهم (17 500,00).
- الحصة الثانية: خمسة وعشرون ألفاً وثمانمائة درهم (25 800,00)
- الحصة الثالثة: خمسة وعشرون ألفاً وستمائة درهم (25 600,00)

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات البنود من 30 إلى 34 من المرسوم المنظم للصفقات العمومية.

ويجب على المتنافسين أن يرسلوا أظرفتهم إلكترونياً في بوابة الصفقات العمومية من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

إن النشرات التمهيدية ، الإشعارات أو وثائق أخرى التي يستوجبها ملف طلب العروض يجب إيداعها بمصلحة الصفقات ب مديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، وذلك كحد أقصاه يوم 24 غشت 2026 على الساعة الرابعة بعد الزوال ، إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة فتح الأظرفة عند بداية الجلسة الفورية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإستشارة

١٤

ح



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Dossier d'Appel D'offres

Ouvert international Sur offres de prix

N° 73 / 2026

Financement : Projets OFPPT Hors Coopération

ACQUISITION DE MOBILIER DESTINE AUX IFMS, REPARTIE EN LOTS SUIVANTS :

- LOT N° 1 : MOBILIER DE BUREAU IFMS CASABLANCA
- LOT N° 2 : MOBILIER D'INTERNAT IFMS RABAT
- LOT N° 3 : MOBILIER D'INTERNAT IFMS CASABLANCA

SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION.
ARTICLE 2	: MAITRE D'OUVRAGE
ARTICLE 3	: REPARTITION EN LOTS
ARTICLE 4	: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.
ARTICLE 5	: JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.
ARTICLE 6	: PROSPECTUS, NOTICES OU AUTRES DOCUMENTS TECHNIQUES.
ARTICLE 7	: CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS
ARTICLE 8	: COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
ARTICLE 9	: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT OU DE RENSEIGNEMENT ET INFORMATION DES CONCURRENTS
ARTICLE 10	: MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 11	: DEPOT ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.
ARTICLE 12	: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 13	: Délai de validité des offres.
ARTICLE 14	: LANGUE.
ARTICLE 15	: MONNAIE DE L'OFFRE.
ARTICLE 16	: DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 17	: EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.
ARTICLE 18	: RESULTATS

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article n°1 : Objet du règlement de consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix ayant pour objet ACQUISITION DE MOBILIER DESTINE AUX IFMS, REPARTIE EN LOTS SUIVANTS :

- **LOT N° 1 : MOBILIER DE BUREAU IFMS CASABLANCA**
- **LOT N° 2 : MOBILIER D'INTERNAT IFMS RABAT**
- **LOT N° 3 : MOBILIER D'INTERNAT IFMS CASABLANCA**

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°21, du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics .

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par décret n°2-22-431 précité. Toute disposition contraire au décret précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions conformes aux dispositions de l'article n°21 susmentionné et des autres articles du décret précité

Article n°2 : Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : **l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).**

Article n° 3 : Répartition en lots

Le marché issu du présent appel d'offres est alloti.

Dans le cas où plusieurs lots sont attribués à un même concurrent, il peut être passé avec ce concurrent un seul marché regroupant l'ensemble de ces lots.

Pour l'attribution des lots, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres

Article n°4 : Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2-22-431 précité :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publics ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.
- d) Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet du marché.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;

- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prises conformément aux dispositions de l'article 152 du décret n°2-22-431 précité ;
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un même lot ;
- Les prestataires de services ayant contribué à la préparation du dossier de l'appel d'offres concerné ;
- Les titulaires dont les marchés ont fait l'objet de résiliation pour une faute qui leur incombe au titre des marchés d'achèvement y afférents.

Article n°5 : Justification des capacités et des qualités des concurrents

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et une offre financière. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - ✓ S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - ✓ S'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - * une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - * un extrait des statuts de la société et/ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
 - * l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
 - ✓ S'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives.
- b) Déclaration sur l'honneur (annexe 2 ci-jointe),
- c) Le cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire constituée par voie électronique selon les conditions du portail des marchés.
NB : En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°150 du décret n°2-22-431 précité. Le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :
 - 1) Au nom collectif du groupement ;
 - 2) Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
 - 3) En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.Dans les cas prévus aux 1) et 2) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doivent préciser qu'ils sont délivrés dans le cadre d'un groupement.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

+ La convention constitutive du groupement ou sa copie certifiée conforme à l'original prévue à l'article 150 du décret n°_2-22-431 précité. Cette dernière doit indiquer, notamment, l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, le ou les comptes bancaires, et, le cas échéant, la répartition des prestations.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 43 du décret n°_2-22-431 précité :

- a) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publiques ;

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné
- c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 9) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;
- d) L'équivalent des attestations visées aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance, pour les concurrents non installés au Maroc.
A défaut de délivrance de ces documents par les administrations ou les organismes compétents, ils sont remplacés par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que les documents précités ne sont pas produits.

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité

B - Le dossier technique comprend :

Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précision de la qualité de sa participation.

C – L'offre financière comprend :

- 1. L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et

moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement, signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité doit comporter l'ensemble des indications requises y compris le relevé d'identité bancaire (RIB).

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres, en tenant compte du rabais éventuel.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à n°150 du décret n° 2-22-431 précité, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire.

2. Le bordereau des prix - détail estimatif figurant dans le dossier d'appel d'offres. Les prix unitaires du bordereau des prix- détail estimatif doivent être libellés en chiffres. Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres. En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et celui bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ces derniers documents prévaut pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLES N°6 : PROSPECTUS, NOTICES OU AUTRES DOCUMENTS TECHNIQUES

Les concurrents doivent :

- Remettre les prospectus, notices ou autres documents techniques de toutes fournitures objet du présent appel d'offres ;
- Renseigner les caractéristiques des fournitures proposées conformément au canevas en annexe du cahier des prescriptions spéciales en faisant ressortir, leurs marques et leurs références.

-NB : Si un concurrent propose une marque commerciale répondant aux spécifications techniques exigées par le maître d'ouvrage, cette marque doit, s'il est déclaré attributaire, être mentionnée dans le marché.

-En cas de présentation d'une image ou de tout visuel désignant un article déterminé, la représentation doit correspondre à l'objet de l'article pour établir la conformité

Les documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant. Et en cas de groupement ces documents sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

L'ensemble de ces documents sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article n°37 du décret. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus, notices ou autres documents techniques ».

Les prospectus, notices ou autres documents techniques déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour et avant l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait des prospectus, notices ou autres documents techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

Les concurrents ayant retiré leurs prospectus, notices ou autres documents techniques peuvent présenter de nouveaux prospectus, notices ou autres documents techniques dans les conditions

prévues ci-dessus.

NB : le dépôt des prospectus, notices et autres documents techniques n'est pas effectué par voie électronique.

Article n° 7 : Contenu des dossiers des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 2-22-431 précité, les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter outre le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés :

- Un dossier administratif ;
- Un dossier technique ;
- Une offre financière ;
- Les prospectus, notices et autres documents techniques.

Article n°8 : Composition du dossier d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°2-22-431 précité, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement (annexe 1) ;
- d) Le modèle du bordereau des prix-détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur (annexe 2) ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

Article n°9 : Demande d'éclaircissement ou de renseignement et information des concurrents.

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept jours (7 jours) avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre, dans les mêmes formes, à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue, au plus tard trois jours (-3 jours) avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier doit être communiqué, le même jour et dans les mêmes formes, aux autres concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres et aux membres de la commission d'appel d'offres.

Cet éclaircissement ou renseignement est mis à la disposition de tout concurrent potentiel dans le portail des marchés publics.

Article n°10 : Modification dans le dossier d'appel d'offres.

Conformément à l'alinéa 7 du de l'article 22 du décret n°_2.22.431 précité, le maître d'ouvrage peut introduire, à titre exceptionnel, des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Dans ce cas, ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents. Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité et au plus tard sept jours avant la date de la séance d'ouverture des plis.

7

Lorsque les modifications introduites dans le dossier d'appel d'offres nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions du premier alinéa du deuxième paragraphe de l'article 23 du décret n°_2.22.431 précité.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent être informés des modifications qui y ont été apportées et de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant au regard de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, le report de la date de la séance d'ouverture des plis. Cette lettre doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier la demande de report. Si le maître d'ouvrage reconnaît le bien-fondé de la demande du concurrent dont il est saisi, il procède au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage, fait l'objet d'un avis rectificatif qui est publié dans les mêmes formes que l'avis d'appel d'offres. Il ne peut être procédé au report de la date de la séance d'ouverture des plis qu'une seule fois, quel que soit le concurrent qui le demande. Le maître d'ouvrage informe de ce report les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres.

Article n°11 : Dépôt et Présentation des dossiers des concurrents.

Conformément aux dispositions de l'article n°135 du décret n°_2-22-431 précité et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés Publics :

Les dossiers doivent être présentés exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics.

Chacune des pièces, constituant la réponse du concurrent à la consultation, est insérée, individuellement, dans l'enveloppe électronique la concernant.

Le dossier présenté doit contenir deux enveloppes électroniques

- a) la première enveloppe électronique contient, outre les pièces des dossiers administratif et technique prévus à l'article 5 du présent règlement, le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés et portant la mention « lu et accepté » par le concurrent ou son représentant dûment habilité.
- b) la deuxième enveloppe électronique contient l'offre financière.

NB : il demeure entendu que les prospectus, notices ou autres documents techniques sont mis dans un pli distinct qui n'est pas déposé par voie électronique et à remettre dans les conditions précisées à l'article 6 ci-dessus.

Article n°12 : Retrait du dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 23 du décret n° 2-22-431 précité et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Article n°13 : Délai de validité des offres

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante jours qui commence à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Toutefois, lorsque la commission d'appel d'offres considère qu'elle n'est pas en mesure d'effectuer son choix pendant le délai de validité des offres prévu au paragraphe précédent, le maître d'ouvrage saisit les concurrents concernés, avant l'expiration de ce délai, par lettre recommandée avec accusé de réception, en vue de leur demander une prorogation du délai de validité des offres d'une durée supplémentaire qu'il fixe. À cet effet, le maître d'ouvrage fixe aux concurrents concernés une date limite pour faire connaître leurs réponses.

Dans ce cas :

- a) les concurrents ayant donné, dans les mêmes formes, leur accord à la demande de prorogation, avant la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage, restent engagés pendant le délai supplémentaire convenu ;
- b) les concurrents qui n'ont pas donné leur accord à la demande de prorogation ou qui n'ont pas répondu dans le délai qui leur est imparti sont libérés de leurs engagements vis-à-vis du maître d'ouvrage et mainlevée leur est donnée de leur cautionnement provisoire, au plus tard quarante-huit heures à compter de la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage ;
- c) dans le cas où aucun des concurrents n'a donné son accord à la demande de prorogation ou n'a répondu dans le délai qui lui est imparti, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire, au plus tard quarante-huit heures à compter de la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage. Dans ce cas, il est procédé à l'annulation de la procédure

Article n°14 : Langue.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents avec le maître d'ouvrage seront rédigés en Langue arabe ou française.

Article n°15 : Monnaie de l'offre.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

Article n°16 : Dépenses encourues du fait de l'appel d'offres

Le concurrent supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre au maître d'ouvrage qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article n°17 : Evaluation des offres des concurrents.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles 39, 40, 42, 43 et 44 et 147 du décret n_2-22-431 précité.

Article n° 18 : Résultats

Le maître d'ouvrage informe, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen donnant date certaine, l'attributaire de l'acceptation de son offre dans un délai n'excédant pas le troisième jour suivant la date d'achèvement des travaux de la commission d'appel d'offres.

Dans le même délai, il informe, par lettre recommandée avec accusé de réception, les concurrents éliminés, en leur indiquant les motifs de rejet de leurs offres. Cette lettre est accompagnée des pièces contenues dans leurs dossiers.

Un extrait du procès-verbal est publié sur le portail des marchés publics et affiché dans les locaux de l'organisme dont relève le maître d'ouvrage, dans les vingt-quatre heures suivant la date d'achèvement des travaux de la commission. La durée d'affichage de cet extrait est de quinze jours au moins.

Etabli par :  	Vérifié par le Service des Marchés : 
LE SOUMISSIONNAIRE <u>Lu et accepté</u>	Le maître d'ouvrage  Directeur de l'Approvisionnement et de la logistique PI EL FERDOUSSI WIDAD

Annexe 1 : MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT**A -Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail**

Appel d'offres ouvert international sur offres des prix n°..... duàh....min

Objet du marché : ACQUISITION DE MOBILIER DESTINE AUX IFMS**Lot N° :**

Passé en application de l'article 19 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

B - Partie réservée au concurrent**a) Pour les personnes physiques : (3)**

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité) (1)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, (1)

Adresse du domicile élu :

Numéro tél : Adresse électronique :

Affilié à (4)..... sous le n° : (2)

Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2)

n° de patente..... (2)

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise : (2)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

b) Pour les personnes morales (3)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) (1)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) (1)
au capital de :

Adresse du siège social de la société.....

adresse du domicile élu.....

Numéro de tél :Fax.....

adresse électronique :

Affiliée à (4)..... sous le n°.....(2)

Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(2)

N° de patente.....(2)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

N° de taxe professionnelle (2)

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2)

c) Pour les coopératives ou union de coopératives (3)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de la coopérative) (1)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Dénomination de la coopérative ou de l'union de coopératives) au capital de:..... (1)

Adresse du siège de la coopérative ou de l'union de coopératives.....

Numéro de tél : Fax

adresse électronique :

Affiliée à (4)..... sous le n°.....(2)

Inscrite au registre local du coopérative n°..... (Localité) sous le n°.....(2)

N° de patente.....(2)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

N° de taxe professionnelle

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2)

d) Pour les auto-entrepreneur :

Je, soussigné (Prénom, nom) (1)
 Numéro de tél : adresse électronique :
 Affiliée à la CNSS sous le n° (3)
 Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le n° (3)
 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise : (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- **Montant total hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)**
- **Taux de la TVA.....(en pourcentage)**
- **Montant de la T.V.A. :(en lettres et en chiffres)**
- **Montant total T.V.A. comprise :(en lettres et en chiffres)**

Lorsque le marché est conclu avec un groupement :

- Part revenant au membre n° 1: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° 2: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° n: (en lettres et en chiffres)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (5) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) (5) à.....(1) (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro..... (6)

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes)
 ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 (2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;
 (3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.
 (4) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
 (5) Supprimer la mention inutile.
 (6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions

Annexe 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert international n°...../2026 , sur offres des prix du ../.../.... à ...h.. min.

Objet du marché : ACQUISITION DE MOBILIER DESTINE AUX IFMS**Lot N° :****A. Pour les personnes physiques**

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
 Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
 Adresse du domicile élu :
 Numéro tél : Adresse électronique :
 Affilié à(4) sous le n° : (1)
 Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (1)
 n° de patente..... (1)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6) (RIB), ouvert auprès de

 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

B. Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)
 au capital de :
 Adresse du siège social de la société.....
 adresse du domicile élu.....
 Numéro de tél : Fax
 adresse électronique :
 Affiliée à(4) sous le n°.....(1)
 Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(1)
 N° de patente.....(1)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de

 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(1)
 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

C. Pour les coopératives ou union de coopératives

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de la coopérative)
 Agissant au nom et pour le compte de.....Dénomination de la coopérative ou de l'union de
 coopératives) au capital de :
 Adresse du siège de la coopérative ou de l'union de coopératives.....
 Numéro de tél : Fax
 adresse électronique :
 Affiliée à(4) sous le n°.....(2)
 Inscrite au registre local du coopérative n°..... (Localité) sous le n°.....(2)
 N° de patente.....
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de

 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :
 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

D. Pour les auto-entrepreneur :

Je, soussigné (Prénom, nom)
 Numéro de tél : adresse électronique :
 Affiliée à (4) sous le n° (2)
 Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le n° (2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5) (6) (RIB), ouvert auprès de
 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :
 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

a) Cas des établissements publics :

Je soussigné (nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de (dénomination de l'établissement).
 Numéro de tél : adresse électronique :
 Adresse du siège:
 Affiliée à (4) sous le n° (2)
 Inscrit au registre du commerce de (7) (localité) sous le n° (2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5) (6) (RIB), ouvert auprès de
 N° de taxe professionnelle sous le numéro (8):
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (8) :
 Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché :
 Relevé d'identité bancaire (postal, bancaire ou à la TGR) (5) numéro (6):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

- Déclare sur l'honneur :

1. m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. que je remplie les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
3. Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 151 du décret précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
5. m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
6. m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
7. atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
8. atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt.
9. je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature tel que prévu à l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics .

10. je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics , relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
 - (2) à supprimer le cas échéant.
 - (3) Lorsque le CPS le prévoit.
 - (4) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale
 - (5) Supprimer la mention inutile.
 - (6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
 - (7) Lorsque l'établissement public est assujéti à cette obligation
 - (8) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**

SOMMAIRE

ARTICLE 1	:	OBJET DU MARCHÉ ET MODE DE PASSATION
ARTICLE 2	:	DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ.
ARTICLE 3	:	AUTRES TEXTES APPLICABLES.
ARTICLE 4	:	CARACTÈRE DES PRIX.
ARTICLE 5	:	NATURE DES PRIX.
ARTICLE 6	:	DROITS DE TIMBRES.
ARTICLE 7	:	DÉLAI D'EXÉCUTION ET PÉNALITÉS DE RETARD.
ARTICLE 8	:	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DÉFINITIF.
ARTICLE 9	:	LIVRAISON DES ÉQUIPEMENTS AU SITE BÉNÉFICIAIRE
ARTICLE 10	:	MODALITÉS DE VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ TECHNIQUE
ARTICLE 11	:	MODALITÉS DE RÉCEPTION DES ÉQUIPEMENTS
ARTICLE 12	:	FORMATION
ARTICLE 13	:	RÉCEPTIONS PROVISOIRE ET DÉFINITIVE.
ARTICLE 14	:	MODE DE RÈGLEMENT.
ARTICLE 15	:	MODALITÉS DE PAIEMENT.
ARTICLE 16	:	UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.
ARTICLE 17	:	BREVETS.
ARTICLE 18	:	SOUS-TRAITANCE.
ARTICLE 19	:	DOMICILE DU TITULAIRE
ARTICLE 20	:	VALIDITÉ DU MARCHÉ.
ARTICLE 21	:	DÉLAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ.
ARTICLE 22	:	GARANTIE.
ARTICLE 23	:	RÉTENUE DE GARANTIE.
ARTICLE 24	:	DÉLAI DE GARANTIE.
ARTICLE 25	:	RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DÉFINITIF ET PAIEMENT DE LA RÉTENUE DE GARANTIE
ARTICLE 26	:	ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS.
ARTICLE 27	:	RÈGLEMENT DES CONTESTATIONS.
ARTICLE 28	:	NANTISSEMENT.
ARTICLE 29	:	RÉSILIATION DU MARCHÉ.
ARTICLE 30	:	MESURES COERCITIVES
ARTICLE 31	:	LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CORRUPTION ET LE CONFLIT D'INTÉRÊTS.
ARTICLE 32	:	VERSEMENT À TITRE D'AVANCE AU TITULAIRE DU MARCHÉ

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES**Marché n° / 2026.**

Passé en application de l'article 19 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Entre les soussignés :

d'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.), représenté par son Directeur Général,

Et,

D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale

- n° de l'identifiant Commun de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ ET MODE DE PASSATION

Le présent marché a pour objet **ACQUISITION DE MOBILIER DESTINE AUX IFMS, REPARTIE EN LOTS SUIVANTS :**

- **LOT N° 1 : MOBILIER DE BUREAU IFMS CASABLANCA**
- **LOT N° 2 : MOBILIER D'INTERNAT IFMS RABAT**
- **LOT N° 3 : MOBILIER D'INTERNAT IFMS CASABLANCA**

Le marché issu du présent appel d'offres est passé en application des articles 19 (al. 1 du paragraphe I-1 et al. b du paragraphe I-3) et 20 (alinéa b) du paragraphe 3) du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- Les prospectus, notices et autres documents techniques
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 174/26/DEPP du 26 Janvier 2026 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 2 500 000,00 DHS.

- L'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des équipements objet du présent marché sont fermes.

Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°5 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°7 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **60 jours (soixante jours)**.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai que se réserve l'OFPPT pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'OFPPT s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de un pour mille (1/1000) du montant initial, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8)% du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°8 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

- **Lot N° 1 : Dix-sept mille cinq cent Dirhams TTC (17 500 DH)**
- **Lot N° 2 : vingt-cinq mille huit cent Dirhams (25.800,00 Dhs)**
- **Lot N° 3 : vingt-cinq mille six cent Dirhams (25.600,00 Dhs)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur

ARTICLE N°9 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE

Les équipements seront livrés aux **sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe**. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire. Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°10 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié. Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°11 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ou avenant,
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le Bon de livraison.

ARTICLE N°12 : Formation

Il n'est pas prévu une formation pour tous les lots

ARTICLE N°13 : Réceptions provisoire et définitive

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.



Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'O.F.P.P.T. peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives. La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie.

ARTICLE N°14 : MODE DE REGLEMENT

a-mode de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

b-délai de règlement

En application de l'article 78-2 de loi n°69-21 relative aux délais de paiement, le délai de règlement des paiements est fixé à 120 jours du service fait.

Le règlement des prestations réalisées ne devient exigible qu'à la suite de la constatation du service fait et le dépôt des factures auprès du bureau d'ordre de l'Office, au plus tard à la fin du mois de constatation du service fait ou du PV de réception.

Tout retard ou défaut de dépôt de la facture est passible d'une amende équivalente à l'amende applicable au MO dans le cadre la loi n° 69-21 précitée.

ARTICLE N°15 : MODALITES DE PAIEMENT

L'OFPPT procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à l'Office les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

Le prestataire doit impérativement établir une facture conformément aux dispositions de l'article 146 du Code Général des Impôts et des dispositions de l'article 78-2 de la Loi 69-21.

Tout dépôt non conforme à la réglementation sera considéré comme nul et non avenu.

ARTICLE N°16 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'O.F.P.P.T. ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1^{er} paragraphe demeurera la propriété de l'O.F.P.P.T. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'O.F.P.P.T. sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°17 : BREVETS

Le titulaire garantira l'O.F.P.P.T, contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°18 : SOUS-TRAITANCE

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :

- l'identité, la raison ou la dénomination sociale, et l'adresse des sous- traitants ;
- le dossier administratif des sous-traitants, ainsi que leurs références techniques et financières ;
- la nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ;
- le pourcentage desdites prestations par rapport au montant du marché ;
- et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 27 du décret n °2-22-431.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

N° de lot	Items qui représentent le corps d'état principal
Lot 1	1-16-24-25-26
Lot 2	1, 9,10,11
Lot 3	1, 9,10,11

Le titulaire du marché est tenu, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à des petites et moyennes entreprises conformément à l'article 143 du décret n°2-22-431 précité.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

Le titulaire du marché demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et des tiers. Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

ARTICLE N°19 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°20 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'Office ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°21 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 143 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE N°22 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclut toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de formation Professionnelles de l'OFPPT.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier

ARTICLE N°23 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue de un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°24 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à Une année (01) pour les prestations objet du marché,

Pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de réception provisoire de ces équipements.

Le délai de garantie suscité concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°25 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement du la retenu de garantie est effectuée ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°26 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N°27 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables

aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE N°28 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P.T ou son délégataire.

+ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficier des nantissemments ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégataire.

+ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché. Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 29 : RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié par l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 30 : MESURES COERCITIVES

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII et l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 31 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CORRUPTION ET LE CONFLIT D'INTERETS.

Tout intervenant dans les procédures de passation des marchés, à quelque titre que ce soit, doit préserver son indépendance vis-à-vis des concurrents et s'abstenir d'accepter de leur part tout avantage ou gratification ou d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre son objectivité et son impartialité, comme prévues par l'article 162 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 32 : VERSEMENT A TITRE D'AVANCE AU TITULAIRE DU MARCHE

Conformément au décret n° 2-14-272 du 14 Rajab 1435 (14 Mai 2014) relatif aux avances en matière des marchés publics, aucune avance n'est consentie au titre du présent marché.

CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Les marques commerciales, références à un catalogue, appellation, brevet, conception et détail de fabrication, type, provenance, origine ou producteurs particuliers, norme de certification, qui sont spécifiés au niveau de « clauses et spécifications techniques » ne sont indiqués qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises et à condition que l'appellation utilisée soit suivie de la mention « ou son équivalent ». Dans le cas où une marque commerciale ou une référence est mentionnée, elle inclut les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et des qualités au moins égales à celles qui sont exigées.

Les tolérances de toutes les dimensions sont : $\pm 5 \%$ sauf contre-indications.

Lot N°1 : Mobilier de Bureau IFMS CASABLANCA

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
1	BUREAU DE DIRECTION+RETOUR - Bureau de dimension : - Largeur : 1800 mm $\pm 5 \%$ - Profondeur : 800 mm $\pm 5 \%$ - Hauteur : 740 mm $\pm 5 \%$ - Meuble retour porteur sur patins de même finition que le bureau et composé d'un caisson à 3 tiroirs, 2 portes battantes, ferme à clés, avec étagère et une niche. Dimensions : - Largeur : 1600 mm $\pm 5 \%$ - Profondeur : 500 mm $\pm 5 \%$ - Hauteur : 600 mm $\pm 5 \%$ - la galette du meuble de retour doit être à chants droits. - Plan de travail réalisé en aggloméré de 19mm d'épaisseur minimum, revêtu en mélamine. Chant droit en PVC de 2mm équipé d'une trappe couleur gris aluminium avec rabat. - Voile de fond de même finition que le plan de travail. - Piètement métallique en forme de « U inversé » réalisé en tube rectangulaire de section 50x30x1,5 mm $\pm 5 \%$ et posé sur des embouts avec régulateurs ou équivalent. - Les piètements doivent être reliés par deux traverses métalliques en tube rectangulaires de section 40x27x1,5 ou carrée 40x40 mm $\pm 5 \%$mm. - Fixation du plan de travail aux pieds par des pièces métalliques assurant une surélévation de 10mm minimum du plateau Tous les éléments métalliques reçoivent un traitement de surface application d'une peinture Époxy cuite au four. Finition au choix du maître d'ouvrage.
2	FAUTEUIL DE DIRECTION - Fauteuil en simili cuir haut dossier avec appuie-tête réglable (durabilité minimale de 50 000 cycles Martindale) <u>DIMENSIONS HORS TOUT :</u> - Hauteur : 1200 – 1300mm $\pm 5 \%$; - Largeur : 660mm $\pm 5 \%$; - Profondeur : 670mm $\pm 5 \%$ <u>DOSSIER :</u>

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	-Largeur 490mm $\pm$ 5 % côté assise et 460 mm $\pm$ 5 % côté tête -Dossier avec encadrement en polypropylène rembourré en mousse à haute résilience -Doté d'un réglage lombaire multipositions et fixé par une pièce moulée en aluminium à la base du dossier épousant la forme de ce dernier et faisant liaison avec le mécanisme (support-assise). TETIERE : -Hauteur 170mm $\pm$ 5 % -Doté d'un cadre arqué et ergonomique en polypropylène et rembourré avec de la mousse et revêtu en simili cuir. -Tête réglable en hauteur à six niveaux par un mécanisme logé dans une pièce moulée en aluminium. ASSISE : -Largeur 510mm, Profondeur 520mm -Mousse haute densité épaisseur 55mm -L'assise est couverte par un cache en polypropylène -Réglable en profondeur (translation d'assise, sur 50mm). ACCOUDOIRS : -Longueur 230mm $\pm$ 5 %, -Largeur 90mm $\pm$ 5 % -Support accoudoirs en aluminium largeur 60mm fixé sur le mécanisme et sur la liaison assise-Dossier. -Accoudoirs 3D
3	TABLE DE REUNION RONDE - Plan de travail en panneau de particules mélamine épaisseur 30 mm minimum, chants droits en PVC - Diamètre : 1200 mm $\pm$ 5 % - Piètement corolle avec embase diamètre 600 mm $\pm$ 5 % et une colonne tubulaire de diamètre 90 mm $\pm$ 5 % - Peinture époxy cuite au four
4	Fauteuil visiteur directeur Fauteuil en simili cuir dossier moyen (durabilité minimale de 50 000 cycles Martindale) MESURES HORS TOUT : -Hauteur : 990 – 1090mm $\pm$ 5 % ; - Largeur : 660mm $\pm$ 5 % ; - Profondeur : 660mm $\pm$ 5 % DOSSIER : -Largeur 490mm côté assise et 460 côté tête $\pm$ 5 % -Dossier avec encadrement en polypropylène rembourré en mousse à haute résilience ou équivalent. -Dossier surpiqué horizontalement formant des bandes -Doté d'un réglage lombaire multipositions et fixé par une pièce moulée en aluminium à la base du dossier épousant la forme de ce dernier et faisant liaison avec le mécanisme (support-assise). ASSISE : -Largeur 510mm $\pm$ 5 % ; - Profondeur 520mm $\pm$ 5 % -Mousse haute densité épaisseur 55mm -L'assise est couverte par un cache en polypropylène -Réglable en profondeur (translation d'assise, sur 50mm). ACCOUDOIRS : -Longueur 230mm $\pm$ 5 % ;



ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	- Largeur 90mm $\pm$ 5 % -Support accoudoirs en aluminium largeur 60mm fixé sur le mécanisme et sur la liaison assise-Dossier. -Accoudoirs 3D
5	Table basse Directeur -Table basse avec deux pieds traineaux avec patin feutrine. -Structure laquée et plan de travail en mélaminé d'épaisseur 18mm minimum avec chants droits pvc 2mm -Peinture : Revêtement multitouche basé sur des peintures époxy cuite au four - Tube rectangulaire en acier laminé à froid ou en tôle découpe laser épaisseur 5 mm minimum ou tube rond en acier laminé à froid -Dimensions : 600x500 $\pm$ 10 %
6	Crédence Directeur -Crédence de même finition que l'Item N1 avec 4 portes battantes, munis de charnières avec ralentisseur de fermeture, et poignée aluminium - Dimensions : -Largeur 2000 mm $\pm$ 5 % -Profondeur 460 mm $\pm$ 5 % -Hauteur 720 mm $\pm$ 5 % -2 étagères réglables -2 serrures
7	Porte manteau -5 patères oblongues et 5 crochets inférieurs -Porte-parapluies, avec 4 cavités -Support Tubulaire chromé -Base Métallique circulaire -Dimensions : -Hauteur 1730 mm $\pm$ 5 % -Largeur de la base 450 mm $\pm$ 5 % -Largeur sup. patères 400 mm $\pm$ 5 % -Diamètre du support 60 mm $\pm$ 5 %



ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
8	BUREAU POUR CADRE AVEC RETOUR Bureau Principal -Largeur : 1600 mm $\pm$ 5 % -Profondeur : 800 mm $\pm$ 5 % -Hauteur : 740 mm $\pm$ 5 % -Plan de retour intégré au bureau : -Largeur : 800 mm $\pm$ 5 % - Profondeur : 650 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 740 mm $\pm$ 5 % Un caisson mélamine posé à trois tiroirs dont un pour chemises suspendues, ferme à clé Caractéristiques : - Plans de travail de 19 mm d'épaisseur minimum revêtu en mélamine avec goulotte passe câble en couleur aluminium et obturateur - Couleur au choix ; - Chant en PVC de 2 mm - Voile de fond de même finition que le plan de travail - Piètement en métallique en forme de U inversé réalisé en tube rectangulaire et posé sur des embouts avec régulateurs, couleur au choix - Fixation du plan de travail aux pieds par des pièces métalliques assurant une surélévation du plateau. - Peinture époxy cuite au four
9	BUREAU POUR CADRE Dimensions : - Largeur : 1600 mm $\pm$ 5 % - Profondeur : 800 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 740 mm $\pm$ 5 % Caractéristiques : - Plateau et voile de fond en mélamine 2 faces épaisseur 19 mm chant en PVC 2 mm avec obturateur -Couleur au choix. - Goulotte passe câbles en couleur aluminium. -Piètement en métallique en forme de U inversé réalisé en tube rectangulaire et posé sur des embouts avec régulateurs, couleur au choix Le bureau doit être fourni avec : -Caisson métallique à trois tiroirs fermant à clé sur roulettes -La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en Epoxy cuite au four.
10	Crédence cadre -2 portes battantes en bois mélaminé à 2 étagères avec 1 serrure, munies de charnières avec ralentisseurs de fermeture, Poignée aluminium -Dessus en mélaminé de même finition que l'item n 9 Dimensions : - Largeur : 900 mm $\pm$ 5 % - Profondeur : 450 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 740 mm $\pm$ 5 % -

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
11	Rangement Haut -Armoire à deux portes battantes en bois avec serrure incorporée, munies de charnières avec ralentisseurs de fermeture, Poignée aluminium -4 tablettes réglables intermédiaires Dimensions : - Largeur : 900 mm $\pm$ 5 % - Profondeur : 450 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 1800 mm $\pm$ 5 % Finition en mélamine, couleur au choix
12	Fauteuil visiteur à luge - Assise en mousse de haute densité revêtue en tissu et dossier résille - Dossier protégé par une coque en polypropylène noir - Accoudoirs fixes avec manchettes en polypropylène noir - Piètements luge chromés protégé par des patins noir et lié au dossier Dimensions : -Dimensions Assise : Largeur 460 mm $\pm$ 5 % x Hauteur 490 mm $\pm$ 5 % -Dimension Totale Largeur 645 mm $\pm$ 5 % x Profondeur 570 mm $\pm$ 5 % x Hauteur 865 mm $\pm$ 5 %
13	Fauteuil roulant pour cadre - Siège de travail avec dossier haut - Cadre dossier en polypropylène noir - Assise dynamique avec translation d'assise - Réglage en hauteur par vérin à gaz - Accoudoirs réglables en polypropylène noir - Dossier en résille noir avec support de soutien lombaire - Piètement : 5 branches chromées sur roulettes Dimensions : - Dimension Assise Largeur 500 mm $\pm$ 5 % x Profondeur 460 mm $\pm$ 5 % x Hauteur 460 – 580 mm $\pm$ 5 % - Dimension Totale Largeur 680 mm $\pm$ 5 % x Profondeur 680 mm $\pm$ 5 % x Hauteur 1060 – 1180 mm $\pm$ 5 % Couleur au choix
14	POUTRE D'ACCUEIL 3 PLACES - Ensemble de 3 sièges sur poutre - Assises et dossiers en PVC - Deux piètements en tôle en forme de V inversé larg. 590 mm avec des vérins niveleurs. - Une poutre en tube rectangulaire 80x40mm sur laquelle se fixe les trois assises et dossiers en PVC - Dimensions hors tout : Largeur 1520 mm $\pm$ 5 %, Profondeur 590 mm $\pm$ 5 % Hauteur 785 mm $\pm$ 5 % - Dimensions du dossier : Largeur 475mm $\pm$ 5 % Profondeur 565mm $\pm$ 5 % Hauteur 335mm $\pm$ 5 % - Dimensions d'assise : Largeur 475mm $\pm$ 5 % Profondeur 405mm $\pm$ 5 % Hauteur 450mm $\pm$ 5 % Couleur au choix
15	TABLEAU AFFICHAGE - en liège épingable - cadre en aluminium Dim : 120 x 90 cm $\pm$ 5 %



Handwritten signature and initials in blue ink.

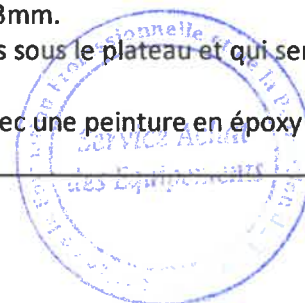
ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
16	TABLE DE REUNION 12 PLACES - Table de réunion pour 12 personnes Dimensions : 3600 x1400 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 740 $\pm$ 5 % - Plan de travail réalisé en aggloméré de 19mm d'épaisseur minimum, revêtu en mélamine. - Chant droit en PVC de 2mm équipé d'une trappe en couleur gris aluminium avec rabat. - Piètements métalliques d'extrémité et intermédiaire en forme de « U inversé » réalisés en tube rectangulaire de section 50x30 mm $\pm$ 5 % et posé sur des embouts avec régulateurs. - Les piètements doivent être reliés par deux traverses métalliques en tube rectangulaires - Fixation du plan de travail aux pieds par des pièces métalliques assurant une surélévation de 10mm minimum du plateau. - Tous les éléments métalliques reçoivent un traitement de surface avec peinture Époxy cuite au four. - Finition au choix du maître d'ouvrage
17	Fauteuil Table de réunion (simili cuir) Le réglage de la hauteur fauteuil bas dossier, est assuré par un vérin à gaz protégé par un cache. Le piètement de 5 branches avec roulettes et des accoudoirs en polypropylène. Ce fauteuil est équipé d'un mécanisme contacte permanent. Le dossier et l'assise forment un ensemble housé avec finition simili cuir. (durabilité minimale de 50 000 cycles Martindale). Dimensions : - Hauteur d'assise : 460 / 560 mm $\pm$ 5 % - Profondeur d'assise : 480 mm $\pm$ 5 % - Largeur d'assise : 490 mm $\pm$ 5 % - Largeur dossier : 490 mm $\pm$ 5 % - Hauteur dossier : 580 mm $\pm$ 5 %
18	Corbeille de bureau - Corbeille à papier en métal perforé, coloris noir - Dimensions 24/29 cm +/- 5% - Hauteur 36 cm +/- 5%
19	TABLEAU BLANC MAGNETIQUE 2000 X 1000 MM - Dimensions : 2000 x 1000 mm $\pm$ 5 % - Tableau avec surface d'écriture blanche traitée effaçable à sec du feutre et permettant l'affichage magnétique. - Encadrement aluminium avec porte feutre métallique - Attaches de fixation murale.
20	Tableau blanc mobile - Tableau avec une surface d'écriture blanche traitée effaçable à sec du feutre et permettant l'affichage magnétique, de dimensions : - Largeur : 1200 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 900 mm $\pm$ 5 % - Encadrement aluminium avec porte feutre métallique - Tableau réversible facile à assembler. - Cadre support robuste en aluminium - Mobile grâce à ses 4 roulettes de déplacement verrouillables
21	Fauteuil formateur roulant - Dossier résille, assise en mousse de haute densité revêtue en tissu - Cadre du dossier en polypropylène renforcé - Mécanisme synchrone avec réglage de tension - Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	- Accoudoirs réglables en polyuréthane - Réglage de la hauteur d'assise par vérin - Piètement 5 branches monté sur roulettes, en nylon noir Dimensions : - Hors tout : Largeur 700 mm $\pm$ 5 % x Profondeur 700 mm $\pm$ 5 % x Hauteur 1060-1180 mm $\pm$ 5 % - Profondeur Assise et dossier : 550 mm $\pm$ 5 % - Largeur Assise avec accoudoirs : 660 mm $\pm$ 5 % Hauteur Assise : 430-550 mm $\pm$ 5 %
22	Chaise avec tablette Amphi : Dimensions (+/-5%) Totale : Largeur 635mm * Hauteur 850mm Hauteur jusqu'à l'assise : 450mm Hauteur jusqu'à la tablette : 680mm Caractéristiques requises Chaise monocoque en polyuréthane souple ou équivalent -4 branches en PP liées à une base ronde servant de panier de Rangement en dessous de la chaise -Tablette écriteire rectangulaire avec fente pour stylos, aux Coinis arrondis, en polyuréthane avec une surface mélaminée ou équivalent -Support rotatif 360° de la tablette Chaise pivotante à 6 roulettes, diam. 50mm
23	Chaise avec tablette - Cadre de protection en polypropylène - Dossier en résille et assise en mousse moulée revêtue de tissu - Structure chromée avec 4 pieds chromés, $\varnothing$ 22mm minimum, (2 roulettes en avant et 2 patins en arrière) - Tablette écriteire pivotante et rabattable Dimensions : - Assise : Largeur 455 mm $\pm$ 5 % x Profondeur 430 mm $\pm$ 5 % x Hauteur 455 mm $\pm$ 5 % - Hors tout : Profondeur 550 mm $\pm$ 5 % x Hauteur 830 mm $\pm$ 5 % -
24	Chaise de réfectoire - Piètement cylindrique en aluminium - Assise et dossier en polypropylène - Couleurs: au choix - Empilable - Dimensions : H 83 cm H assise 46 cm L 52 cm ($\pm$ 5 %) - Embouts silencieux
25	Table réfectoire 1mx1m - Dimensions : longueur x largeur x hauteur : 1000 x 1000 x 740 mm $\pm$ 5 %



ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	- plateau en bois stratifié d'épaisseur : 25 mm minimum. - Bordures en champ antichoc en PVC sur les côtés, épaisseur 2 mm minimum - piétement en tubes métalliques carrés de 30x30mm minimum (robustes) renforcés par des goussets - Embouts silencieux
26	Pupitre • Pupitre entièrement réalisé en tôle d'acier peinte 1,5 mm • Base du pupitre en tôle d'acier de 10mm. • Corps en tôle d'acier de différentes épaisseurs, très résistant. • Câbles intérieurs inclus pour un fonctionnement correct. • Avec lumière LED et 1 microphone • Dimensions pupitre ($\pm 5\%$) : 41,5 x 45,2 x 114 cm
27	Table poste de commande Un plan de travail professionnel, réalisé en mélaminé blanc opaque, épaisseur 4 cm Un caisson technique métallique de stockage d'unité centrale, alimentation, câbles. Equipé d'un accès rapide et sécurisé au matériel par un panneau arrière amovible. L'espace technique permet le guidage des câbles sans enfillement : caisson le long de la table -profondeur de caisson possible : 350 mm $\pm 5\%$ Parois caisson perforé dos et frontal- cotés caisson sans vissage apparent Support écran réglable Chemin de câble et prise (2x220+ prise RJ45) intérieur caisson métallique Trou de passage des fils sur table (2 trous) Dimension table : largeur 150 cm, Hauteur 73 cm (plan de travail) $\pm 5\%$ Profondeur 50cm+/-5%
28	Table pliante sur roulette • Largeur 1600 $\pm 5\%$ * profondeur 800 $\pm 5\%$ * hauteur 740mm $\pm 5\%$ • Plateau épaisseur 19mm • Table rectangulaire, rabattable sur roulettes, plateau revêtu en bois mélaminé épaisseur 19mm fixé à une structure en acier, pieds métalliques sans électrification. • Table escamotable roulante, avec plateau en panneau de particules de bois avec deux faces décor épaisseur 19 mm chants bordés en pvc 2 mm. • Fixé sur un mécanisme escamotable sous forme de deux traverses avec embout et tirette en PP, relié à une poutre structurante centrale en tube acier 100x40 mm, comme renfort des deux pieds jumelés en forme Y inversé chromé avec embout rectangulaire en PP 100x40 mm. • Chaque branche en tube diam 35 mm conifié vers le bas sur un diamètre 16 à 17 mm pour la fixation de roulettes en PP avec frein diam 60 mm, soudée à l'autre avec un écartement de 24 mm sur un profile rectangulaire en haut 100x40mm larg. 70 mm et renforcé en bas par un plat pour assurer le parallélisme des deux montants de la forme Y.
29	Chaise sur roulettes pour table pliante • Chaise avec piétement giratoire à 4 branches en aluminium avec roulettes de Ø65mm. • Coque rembourrée et tapissée en tissu • Hauteur du siège fixe • Piétement : en poudre thermodurcissable de polyester Dimensions : • Hauteur : 84cm $\pm 5\%$ • Profondeur 50 cm $\pm 5\%$ • Largeur 48,5 cm $\pm 5\%$ • Hauteur d'assise : 47cm $\pm 5\%$

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	• Profondeur d'assise 42 cm $\pm$ 5 % Largeur au sol 69 cm $\pm$ 5 %
30	Fauteuil d'accueil - Structure en tige d'acier chromée croisée - Assise et dossier sont rembourrés par une mousse injectée - Coussin arrondi pour plus de confort en assise - Revêtement en tissu Dimensions : - Hauteur 720 mm $\pm$ 5 % - Largeur 620 mm $\pm$ 5 % - Profondeur 620 mm $\pm$ 5 %
31	Table basse d'accueil - Table basse ronde avec plateau en mélaminé d'épaisseur 18 mm minimum de diamètre 600mm $\pm$ 5 % , Hauteur 400 mm minimum. - Chants droits, structure fil ou tube métallique en pieds cintré croisé de diamètre 12 mm minimum. Modèle et couleur à valider
32	Table de Régie - Dimensions ($\pm$5%) : Larg. 1400mm * Prof. 700mm * Haut. 740 mm - Un module de plateau en mélamine 2 faces décor ép. 19 mm chant bordé en PVC 2mm avec obturateurs diam 75mm. - 02 x Piètement en forme « anneau » composé d'une traverse horizontale en tubulaire métallique de section carrée 40x40mm et de deux montants verticaux et une traverse inférieure soudée à l'onglet en tube métallique de section rectangulaire 50x30xép. 1,5mm. - Le piètement est équipé par des bouchons gris en haut et vérins réglables. - 02 Longerons ou poutres en tube acier section rectangulaire ou carrée avec des connecteurs chromés et qui rehaussent le plateau du piètement d'environ 13mm. - Goulotte en acier lamine à froid suspendue à des attaches fixées sous le plateau et qui servent comme charnière pour les goulottes. - La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four



**Tableau de répartition
Lot N°1 : Mobilier de Bureau IFMS CASABLANCA**

Item N°	Désignation	Unité	IFMS CASABLANCA
1	BUREAU DE DIRECTION + RETOUR	U	1
2	FAUTEUIL DE DIRECTION	U	1
3	TABLE DE REUNION RONDE	U	1
4	Fauteuil visiteur directeur	U	4
5	TABLE BASSE directeur	U	1
6	CREDENCE Directeur	U	1
7	PORTE MONTEAU	U	2
8	Bureau pour cadre avec retour	U	1
9	BUREAU POUR CADRE	U	5
10	Crédence Cadre	U	6
11	Rangement haut	U	6
12	FAUTEUIL VISITEUR à luge	U	7
13	FAUTEUIL roulant pour cadre	U	6
14	POUTRE D'ACCUEIL 3 PLACES	U	3
15	TABEAU D'AFFICHAGE	U	2
16	TABLE DE REUNION 12 PLACES	U	1
17	Fauteuil Table de réunion (simili cuir)	U	12
18	Corbeille de bureau	U	8
19	TABEAU BLANC MAGNETIQUE 2000 X 1000 MM	U	26
20	Tableau blanc mobile	U	7
21	Fauteuil formateur roulant	U	29
22	Chaise avec tablette Amphi	U	80
23	Chaise avec tablette	U	120
24	Chaise de réfectoire	U	128
25	Table de réfectoire 1mx1m	U	45
26	Pupitre	U	2
27	Table poste de commande	U	5
28	Table pliantes sur roulettes	U	7
29	Chaise sur roulettes pour tables pliantes	U	14
30	Fauteuil d'accueil	U	3
31	Table basse d'accueil	U	1
32	Table de Régie	U	2

Lot N°2 : MOBILIER INTERNAT IFMS RABAT

Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
1	MATELAS STAGIAIRE 1 PLACE 900X1900 ± 10 % QUALITE SUPERIEURE Qualité supérieure Faces toutes saisons Fournisseurs doit faire une vérification préalable des mesures des chambres pour adapter les mesures
2	COUETTE STAGIAIRE DE 1400X2000 ± 10 % Enveloppe en polycoton ; Couleur : blanche Garnissage : fibre polystère. Poids : 500 g/m² minimum
3	PROTEGE MATELAS stagiaire DE 900X1900 ± 10 % Forme housse en <u>molleton stretch gratte</u> rase ou équivalent 80 % <u>coton</u> , 20 % <u>polyester</u> ou équivalent 220 g/m². rabat en <u>jersey</u> ou équivalent Qualité lourde de 30 cm Coins formes emboitant. Tolérance caractéristiques techniques : 5%
4	OREILLET DE 65 x 65 cm. Enveloppe : 67% coton - 33% polyester ou équivalent Garnissage : 100% polyester fibre creuse ou équivalent Tolérance caractéristiques techniques : 5%
5	TAIE D'OREILLER COTON - 65 X 65 CM - SAC PORTEFEUILLE Forme sac portefeuille, couture surjetée Rabat de 20 cm intérieur Nombre de points au cm : 4 100% Coton pur Armure : Toile Poids au m² : 150 gr Résistances : Chaîne = 50 kg - Trame = 50 kg Couleur : Blanche Tolérance caractéristiques techniques : 5%
6	COUVERTURE POLAIRE stagiaire 1 PLACE 100% acrylique ou équivalent Grammage 350 g/m² minimum Dimensions : 1400 x 2000 mm ±5%
7	DRAP COTON STAGIAIRE DE 180 X 280 CM 100% Coton Armure : Toile Poids au m² : 135 gr minimum Couleur : blanche Ourlets de 4 cm tête et 1 cm pieds, points d'arrêts à chaque extrémité Nature du fil : pur Coton Nombre de points au cm : 4 Tolérance caractéristiques techniques : 5%



Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
8	SAC A LINGE Contenance : 100 litres 100% Polyester Poids au m ² : 120 gr 3 poignées de manipulation (flanc, fond intérieur et extérieur) de couleur blanche Fermeture par cordon (longueur 2 m) et "fix lock" Tolérance caractéristiques techniques : 5%
9	TETE DE LIT STAGIAIRE 1 PLACE EN BOIS+ SOMMIERS STAGIAIRES 1 PLACE TAPISSE compatible au matelas 900X1900 ± 10 % -Tête de lit : Fixé au mur de la chambre Bois mélaminé Décoration au choix -Sommiers : cadre en bois massif. Coutil tissu 18 lattes nues en bois multiplis avec une zone renforcée pour le bassin. Hauteur : 14 cm +/-5%. Pieds du sommier Forme conique ou cylindre, haut. 11 cm+/-5% Pieds à fixation à visser. En hêtre massif vernis cellulosique. Fournisseurs doit faire une vérification préalable des mesures des chambres pour adapter les mesures
10	Bureau Stagiaire : Plateau réalisé en panneaux de bois ép.19 mm, revêtu de mélaminé et bordé d'un chant en PVC de 2mm. Piètement de section triangulaire 55x55mm et une traverse en tube d'acier de section carrée 40x40mm Piètements sont équipés par des bouchons et insertions réglables chromées. La surface de l'ensemble de la structure métallique est traitée avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four Dimension : L=700 mm +/-5% ; P=500mm +/-5% ; H= 740 mm +/-5%
11	Chaise stagiaire Chaise polyvalente monocoque empilable • Assise et dossier en polypropylène ou équivalent • Dossier sous forme trapézoïdale courbé sur sa partie supérieure. La largeur sur la partie basse du dossier est de 43,5cm et sur la partie haute du dossier (avant la courbure) est de 35 cm. • 2 pieds métalliques sous forme de "U inversé" cintrés et non soudés, chromés en tube rond Ø 20 mm, épaisseur 1,4 mm, avec embouts antidérapants, d'une hauteur de 45cm sur la partie avant et 43cm sur la partie arrière. • Support métallique chromé sous de l'assise en tube rond Ø 18 mm, épaisseur 1,2 mm, sous forme de 2 traverses de longueur 48cm soudées sur les piètements métalliques et vissées à la coque à travers un support en PP émanant de la coque via quatre vis. Dimensions : • Totale : Larg. 520 x Prof. 500 x Haut. 790mm • Assise : Larg. 435 x Prof. 400 x Haut. 435mm Tolérance : ± 5%, Couleur au choix

Tableau de répartition**LOT N°2 : MOBILIER INTERNAT IFMS RABAT**

Item N°	Désignation	Unité	IFMS Rabat	QTE
1	MATELAS STAGIAIRE 1 PLACE 900X1900 ± 10 % QUALITE SUPERIEURE	U	304	304
2	COUETTE STAGIAIRE DE 1400X2000 ± 10 %	U	304	304
3	PROTEGE MATELAS stagiaire DE 900X1900 ± 10 %	U	304	304
4	OREILLET DE 65 x 65 cm.	U	304	304
5	TAIE D'OREILLER COTON - 65 X 65 CM - SAC PORTEFEUILLE	U	330	330
6	COUVERTURE POLAIRE stagiaire 1 PLACE	U	304	304
7	DRAP COTON STAGIAIRE DE 180 X 280 CM	U	330	330
8	SAC A LINGE	U	30	30
9	TETE DE LIT STAGIAIRE 1 PLACE EN BOIS+ SOMMIERS STAGIAIRES 1 PLACE TAPISSE compatible au matelas 900X1900 ± 10 %	U	304	304
10	Bureau stagiaire	U	304	304
11	Chaise stagiaire	U	304	304



Lot N°3 : MOBILIER INTERNAT IFMS CASABLANCA

Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
1	MATELAS STAGIAIRE 1 PLACE 900X1900 ± 10 % QUALITE SUPERIEURE Qualité supérieure Faces toutes saisons Fournisseurs doit faire une vérification préalable des mesures des chambres pour adapter les mesures
2	COUETTE STAGIAIRE DE 1400X2000 ± 10 % Enveloppe en polycoton ; Couleur : blanche Garnissage : fibre polystère. Poids : 500 g/m ² minimum
3	PROTEGE MATELAS stagiaire DE 900X1900 ± 10 % Forme housse en <u>molleton stretch gratte</u> rase ou équivalent 80 % <u>coton</u> , 20 % <u>polyester</u> ou équivalent 220 g/m ² . rabat en <u>jersey</u> ou équivalent Qualité lourde de 30 cm Coins formes emboitant. Tolérance caractéristiques techniques : 5%
4	OREILLET DE 65 x 65 cm. Enveloppe : 67% coton - 33% polyester ou équivalent Garnissage : 100% polyester fibre creuse ou équivalent Tolérance caractéristiques techniques : 5%
5	TAIE D'OREILLER COTON - 65 X 65 CM - SAC PORTEFEUILLE Forme sac portefeuille, couture surjetée Rabat de 20 cm intérieur Nombre de points au cm : 4 100% Coton pur Armure : Toile Poids au m ² : 150 gr Résistances : Chaîne = 50 kg - Trame = 50 kg Couleur : Blanche Tolérance caractéristiques techniques : 5%
6	COUVERTURE POLAIRE stagiaire 1 PLACE 100% acrylique ou équivalent Grammage 350 g/m ² minimum Dimensions : 1400 x 2000 mm ±5%
7	DRAP COTON STAGIAIRE DE 180 X 280 CM 100% Coton Armure : Toile Poids au m ² : 135 gr minimum Couleur : blanche Ourlets de 4 cm tête et 1 cm pieds, points d'arrêts à chaque extrémité Nature du fil : pur Coton Nombre de points au cm : 4 Tolérance caractéristiques techniques : 5%



Handwritten signature and initials in blue ink.

Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
8	SAC A LINGE Contenance : 100 litres 100% Polyester Poids au m ² : 120 gr 3 poignées de manipulation (flanc, fond intérieur et extérieur) de couleur blanche Fermeture par cordon (longueur 2 m) et "fix lock" Tolérance caractéristiques techniques : 5%
9	TETE DE LIT STAGIAIRE 1 PLACE EN BOIS+ SOMMIERS STAGIAIRES 1 PLACE TAPISSE compatible au matelas 900X1900 ± 10 % -Tête de lit : Fixé au mur de la chambre Bois mélaminé Décoration au choix -Sommiers : cadre en bois massif. <u>Coutil</u> tissu 18 lattes nues en bois multiplis avec une zone renforcée pour le bassin. Hauteur : 14 cm +/-5%. Pieds du sommier Forme conique ou cylindre, haut. 11 cm +/-5% Pieds à fixation à visser. En hêtre massif vernis cellulosique. Fournisseurs doit faire une vérification préalable des mesures des chambres pour adapter les mesures
10	Bureau Stagiaire : Plateau réalisé en panneaux de bois ép.19 mm, revêtu de mélaminé et bordé d'un chant en PVC de 2mm. Piètement de section triangulaire 55x55mm et une traverse en tube d'acier de section carrée 40x40mm Piètements sont équipés par des bouchons et insertions réglables chromées. La surface de l'ensemble de la structure métallique est traitée avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four Dimension : L=700 mm +/-5% ; P=500mm +/-5% ; H= 740 mm +/-5%
11	Chaise stagiaire Chaise polyvalente monocoque empilable • Assise et dossier en polypropylène ou équivalent • Dossier sous forme trapézoïdale courbé sur sa partie supérieure. La largeur sur la partie basse du dossier est de 43,5cm et sur la partie haute du dossier (avant la courbure) est de 35 cm. • 2 pieds métalliques sous forme de "U inversé" cintrés et non soudés, chromés en tube rond Ø 20 mm, épaisseur 1,4 mm, avec embouts antidérapants, d'une hauteur de 45cm sur la partie avant et 43cm sur la partie arrière. • Support métallique chromé sous de l'assise en tube rond Ø 18 mm, épaisseur 1,2 mm, sous forme de 2 traverses de longueur 48cm soudées sur les piètements métalliques et vissées à la coque à travers un support en PP émanant de la coque via quatre vis. Dimensions : • Totale : Larg. 520 x Prof. 500 x Haut. 790mm



Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	- Assise : Larg. 435 x Prof. 400 x Haut. 435mm - Tolérance : $\pm 5\%$, Couleur au choix

Tableau de répartition

LOT N°3 : Mobilier d'internat IFMS CASABLANCA

Item N°	Désignation	Unité	IFMS CASABLANCA	QTE
1	MATELAS STAGIAIRE 1 PLACE 900X1900 $\pm 10\%$ QUALITE SUPERIEURE	U	302	302
2	COUETTE STAGIAIRE DE 1400X2000 $\pm 10\%$	U	302	302
3	PROTEGE MATELAS stagiaire DE 900X1900 $\pm 10\%$	U	302	302
4	OREILLET DE 65 x 65 cm.	U	302	302
5	TAIE D'OREILLER COTON - 65 X 65 CM - SAC PORTEFEUILLE	U	302	302
6	COUVERTURE POLAIRE stagiaire 1 PLACE	U	302	302
7	DRAP COTON STAGIAIRE DE 180 X 280 CM	U	302	302
8	SAC A LINGE	U	32	32
9	TETE DE LIT STAGIAIRE 1 PLACE EN BOIS+ SOMMIERS STAGIAIRES 1 PLACE TAPISSE compatible au matelas 900X1900 $\pm 10\%$	U	302	302
10	Bureau stagiaire	U	302	302
11	Chaise stagiaire	U	302	302



LE SOUSMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<u>Lu et accepté</u>	Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique <i>Signature</i> Directeur de l'Approvisionnement et de la logistique PI EL FERDOUSSI WIDAD

Annexe :
Spécifications techniques des fournitures proposées
Par le concurrent pour tous les lots



LOT N°1 : Mobilier de Bureau IFMS CASABLANCA

- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes « Désignations et caractéristiques techniques » et « Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- *Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.*
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».
- Les tolérances de toutes les dimensions sont : $\pm 5\%$ sauf contre-indications.

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	BUREAU DE DIRECTION+RETOUR - Bureau de dimension : - Largeur : 1800 mm $\pm 5\%$ - Profondeur : 800 mm $\pm 5\%$ - Hauteur : 740 mm $\pm 5\%$ - Meuble retour porteur sur patins de même finition que le bureau et composé d'un caisson à 3 tiroirs, 2 portes battantes, ferme à clés, avec étagère et une niche. - Dimensions : - Largeur : 1600 mm $\pm 5\%$ - Profondeur : 500 mm $\pm 5\%$ - Hauteur : 600 mm $\pm 5\%$ - la galette du meuble de retour doit être à chants droits. - Plan de travail réalisé en aggloméré de 19mm d'épaisseur minimum, revêtu en mélamine. Chant droit en PVC de 2mm équipé d'une trappe couleur gris aluminium avec rabat. - Voile de fond de même finition que le plan de travail. - Piètement métallique en forme de « U inversé » réalisé en tube rectangulaire de section 50x30x1,5 mm $\pm 5\%$ et posé sur des embouts avec régulateurs ou équivalent. - Les piètements doivent être reliés par deux traverses métalliques en tube rectangulaires de section 40x27x1,5 ou carrée 40x40 mm $\pm 5\%$mm. - Fixation du plan de travail aux pieds par des pièces métalliques assurant une surélévation de 10mm minimum du plateau - Tous les éléments métalliques reçoivent un traitement de surface application d'une peinture Époxy cuite au four. - Finition au choix du maitre d'ouvrage.		

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
2	FAUTEUIL DE DIRECTION -Fauteuil en simili cuir haut dossier avec appuie-tête réglable (durabilité minimale de 50 000 cycles Martindale) DIMENSIONS HORS TOUT : - Hauteur : 1200 – 1300mm $\pm$ 5 % ; - Largeur : 660mm $\pm$ 5 % ; - Profondeur : 670mm $\pm$ 5 % DOSSIER : -Largeur 490mm $\pm$ 5 % côté assise et 460 mm $\pm$ 5 % côté tête -Dossier avec encadrement en polypropylène rembourré en mousse à haute résilience -Doté d'un réglage lombaire multipositions et fixé par une pièce moulée en aluminium à la base du dossier épousant la forme de ce dernier et faisant liaison avec le mécanisme (support-assise). TETIERE : -Hauteur 170mm $\pm$ 5 % -Doté d'un cadre arqué et ergonomique en polypropylène et rembourré avec de la mousse et revêtu en simili cuir. -Tête réglable en hauteur à six niveaux par un mécanisme logé dans une pièce moulée en aluminium. ASSISE : -Largeur 510mm, Profondeur 520mm -Mousse haute densité épaisseur 55mm -L'assise est couverte par un cache en polypropylène -Réglable en profondeur (translation d'assise, sur 50mm). ACCOUDOIRS : -Longueur 230mm $\pm$ 5 %, -Largeur 90mm $\pm$ 5 % -Support accoudoirs en aluminium largeur 60mm fixé sur le mécanisme et sur la liaison assise-Dossier. -Accoudoirs 3D		
3	TABLE DE REUNION RONDE - Plan de travail en panneau de particules mélamine épaisseur 30 mm minimum, chants droits en PVC - Diamètre : 1200 mm $\pm$ 5 % - Piétement corolle avec embase diamètre 600 mm $\pm$ 5 % et une colonne tubulaire de diamètre 90 mm $\pm$ 5 % - Peinture époxy cuite au four		
4	Fauteuil visiteur directeur Fauteuil en simili cuir dossier moyen (durabilité minimale de 50 000 cycles Martindale) MESURES HORS TOUT : -Hauteur : 990 – 1090mm $\pm$ 5 % ; - Largeur : 660mm $\pm$ 5 % ; - Profondeur : 660mm $\pm$ 5 % DOSSIER :		

Handwritten signatures and marks in blue ink.

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	-Largeur 490mm côté assise et 460 côté tête ± 5 % -Dossier avec encadrement en polypropylène rembourré en mousse à haute résilience ou équivalent. -Dossier surpiqué horizontalement formant des bandes -Doté d'un réglage lombaire multipositions et fixé par une pièce moulée en aluminium à la base du dossier épousant la forme de ce dernier et faisant liaison avec le mécanisme (support-assise). ASSISE : -Largeur 510mm ± 5 % ; Profondeur 520mm ± 5 % -Mousse haute densité épaisseur 55mm -L'assise est couverte par un cache en polypropylène -Réglable en profondeur (translation d'assise, sur 50mm). ACCOUDOIRS : -Longueur 230mm ± 5 % ; - Largeur 90mm ± 5 % -Support accoudoirs en aluminium largeur 60mm fixé sur le mécanisme et sur la liaison assise-Dossier. -Accoudoirs 3D		
5	Table basse Directeur -Table basse avec deux pieds traineaux avec patin feutrine. -Structure laquée et plan de travail en mélaminé d'épaisseur 18mm minimum avec chants droits pvc 2mm -Peinture : Revêtement multitouche basé sur des peintures époxy cuite au four Tube rectangulaire en acier laminé à froid ou en tôle découpe laser épaisseur 5 mm minimum ou tube rond en acier laminé à froid -Dimensions : 600x500 ± 10 %		
6	Crédence Directeur -Crédence de même finition que l'Item N1 avec 4 portes battantes, munis de charnières avec ralentisseur de fermeture, et poignée aluminium Dimensions : -Largeur 2000 mm ± 5 % -Profondeur 460 mm ± 5 % -Hauteur 720 mm ± 5 % -2 étagères réglables -2 serrures		
7	Porte manteau -5 patères oblongues et 5 crochets inférieurs -Porte-parapluies, avec 4 cavités -Support Tubulaire chromé -Base Métallique circulaire		

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	-Dimensions : -Hauteur 1730 mm $\pm$ 5 % -Largeur de la base 450 mm $\pm$ 5 % -Largeur sup. patères 400 mm $\pm$ 5 % -Diamètre du support 60 mm $\pm$ 5 %		
8	BUREAU POUR CADRE AVEC RETOUR Bureau Principal -Largeur : 1600 mm $\pm$ 5 % -Profondeur : 800 mm $\pm$ 5 % -Hauteur : 740 mm $\pm$ 5 % -Plan de retour intégré au bureau : -Largeur : 800 mm $\pm$ 5 % Profondeur : 650 mm $\pm$ 5 % Hauteur : 740 mm $\pm$ 5 % Un caisson mélamine posé à trois tiroirs dont un pour chemises suspendues, ferme à clé Caractéristiques : - Plans de travail de 19 mm d'épaisseur minimum revêtu en mélamine avec goulotte passe câble en couleur aluminium et obturateur - Couleur au choix ; - Chant en PVC de 2 mm - Voile de fond de même finition que le plan de travail - Piétement en métallique en forme de U inversé réalisé en tube rectangulaire et posé sur des embouts avec régulateurs, couleur au choix - Fixation du plan de travail aux pieds par des pièces métalliques assurant une surélévation du plateau. - Peinture époxy cuite au four		
9	BUREAU POUR CADRE Dimensions : - Largeur : 1600 mm $\pm$ 5 % - Profondeur : 800 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 740 mm $\pm$ 5 % Caractéristiques : - Plateau et voile de fond en mélamine 2 faces épaisseur 19 mm chant en PVC 2 mm avec obturateur -Couleur au choix. - Goulotte passe câbles en couleur aluminium. -Piétement en métallique en forme de U inversé réalisé en tube rectangulaire et posé sur des embouts avec régulateurs, couleur au choix Le bureau doit être fourni avec : -Caisson métallique à trois tiroirs fermant à clé sur roulettes		



ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	-La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en Epoxy cuite au four.		
10	Crédence cadre -2 portes battantes en bois mélaminé à 2 étagères avec 1 serrure, munies de charnières avec ralentisseurs de fermeture, Poignée aluminium -Dessus en mélaminé de même finition que l'item n 9 Dimensions : Largeur : 900 mm ± 5 % - Profondeur : 450 mm ± 5 % - Hauteur : 740 mm ± 5 % -		
11	Rangement Haut -Armoire à deux portes battantes en bois avec serrure incorporée, munies de charnières avec ralentisseurs de fermeture, Poignée aluminium -4 tablettes réglables intermédiaires Dimensions : - Largeur : 900 mm ± 5 % - Profondeur : 450 mm ± 5 % - Hauteur : 1800 mm ± 5 % Finition en mélamine, couleur au choix		
12	Fauteuil visiteur à luge - Assise en mousse de haute densité revêtue en tissu et dossier résille - Dossier protégé par une coque en polypropylène noir - Accoudoirs fixes avec manchettes en polypropylène noir - Piètements luge chromés protégé par des patins noir et lié au dossier Dimensions : -Dimensions Assise : Largeur 460 mm ± 5 % x Hauteur 490 mm ± 5 % -Dimension Totale Largeur 645 mm ± 5 % x Profondeur 570 mm ± 5 % x Hauteur 865 mm ± 5 %		
13	Fauteuil roulant pour cadre - Siège de travail avec dossier haut - Cadre dossier en polypropylène noir - Assise dynamique avec translation d'assise - Réglage en hauteur par vérin à gaz - Accoudoirs réglables en polypropylène noir - Dossier en résille noir avec support de soutien lombaire - Piètement : 5 branches chromées sur roulettes Dimensions : - Dimension Assise Largeur 500 mm ± 5 % x Profondeur 460 mm ± 5 % x Hauteur 460 – 580 mm ± 5 % - Dimension Totale Largeur 680 mm ± 5 % x Profondeur 680 mm ± 5 % x Hauteur 1060 – 1180 mm ± 5 % Couleur au choix		

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
14	POUTRE D'ACCUEIL 3 PLACES - Ensemble de 3 sièges sur poutre - Assises et dossiers en PVC - Deux piètements en tôle en forme de V inversé larg. 590 mm avec des vérins niveleurs. - Une poutre en tube rectangulaire 80x40mm sur laquelle se fixe les trois assises et dossiers en PVC - Dimensions hors tout : Largeur 1520 mm $\pm$ 5 %, Profondeur 590 mm $\pm$ 5 % Hauteur 785 mm $\pm$ 5 % - Dimensions du dossier : Largeur 475mm $\pm$ 5 % Profondeur 565mm $\pm$ 5 % Hauteur 335mm $\pm$ 5 % - Dimensions d'assise : Largeur 475mm $\pm$ 5 % Profondeur 405mm $\pm$ 5 % Hauteur 450mm $\pm$ 5 % Couleur au choix		
15	TABLEAU AFFICHAGE - en liège épingable - cadre en aluminium Dim : 120 x 90 cm $\pm$ 5 %		
16	TABLE DE REUNION 12 PLACES - Table de réunion pour 12 personnes Dimensions : 3600 x1400 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 740 $\pm$ 5 % - Plan de travail réalisé en aggloméré de 19mm d'épaisseur minimum, revêtu en mélamine. - Chant droit en PVC de 2mm équipé d'une trappe en couleur gris aluminium avec rabat. - Piètements métalliques d'extrémité et intermédiaire en forme de « U inversé » réalisés en tube rectangulaire de section 50x30 mm $\pm$ 5 % et posé sur des embouts avec régulateurs. - Les piètements doivent être reliés par deux traverses métalliques en tube rectangulaires - Fixation du plan de travail aux pieds par des pièces métalliques assurant une surélévation de 10mm minimum du plateau. - Tous les éléments métalliques reçoivent un traitement de surface avec peinture Époxy cuite au four. - Finition au choix du maitre d'ouvrage		
17	Fauteuil Table de réunion (simili cuir) Le réglage de la hauteur fauteuil bas dossier, est assuré par un vérin à gaz protégé par un cache. Le piètement de 5 branches avec roulettes et des accoudoirs en polypropylène. Ce fauteuil est équipé d'un mécanisme contacte permanent. Le dossier et l'assise forment un ensemble housé avec finition simili cuir. (durabilité minimale de 50 000 cycles Martindale). Dimensions : - Hauteur d'assise : 460 / 560 mm $\pm$ 5 % - Profondeur d'assise : 480 mm $\pm$ 5 % - Largeur d'assise : 490 mm $\pm$ 5 % - Largeur dossier : 490 mm $\pm$ 5 %		

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	- Hauteur dossier : 580 mm $\pm$ 5 %		
18	Corbeille de bureau - Corbeille à papier en métal perforé, coloris noir - Dimensions 24/29 cm +/- 5% - Hauteur 36 cm +/- 5%		
19	TABLEAU BLANC MAGNETIQUE 2000 X 1000 MM - Dimensions : 2000 x 1000 mm $\pm$ 5 % - Tableau avec surface d'écriture blanche traitée effaçable à sec du feutre et permettant l'affichage magnétique. - Encadrement aluminium avec porte feutre métallique - Attaches de fixation murale.		
20	Tableau blanc mobile - Tableau avec une surface d'écriture blanche traitée effaçable à sec du feutre et permettant l'affichage magnétique, de dimensions : - Largeur : 1200 mm $\pm$ 5 % - Hauteur : 900 mm $\pm$ 5 % - Encadrement aluminium avec porte feutre métallique - Tableau réversible facile à assembler. - Cadre support robuste en aluminium - Mobile grâce à ses 4 roulettes de déplacement verrouillables		
21	Fauteuil formateur roulant - Dossier résille, assise en mousse de haute densité revêtue en tissu - Cadre du dossier en polypropylène renforcé - Mécanisme synchrone avec réglage de tension - Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité - Accoudoirs réglables en polyuréthane - Réglage de la hauteur d'assise par vérin - Piétement 5 branches monté sur roulettes, en nylon noir Dimensions : - Hors tout : Largeur 700 mm $\pm$ 5 % x Profondeur 700 mm $\pm$ 5 % x Hauteur 1060-1180 mm $\pm$ 5 % - Profondeur Assise et dossier : 550 mm $\pm$ 5 % - Largeur Assise avec accoudoirs : 660 mm $\pm$ 5 % Hauteur Assise : 430-550 mm $\pm$ 5 %		
22	Chaise avec tablette Amphi : Dimensions (+/-5%)		

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Totale : Largeur 635mm * Hauteur 850mm Hauteur jusqu'à l'assise : 450mm Hauteur jusqu'à la tablette : 680mm Caractéristiques requises Chaise monocoque en polyuréthane souple ou équivalent -4 branches en PP liées à une base ronde servant de panier de Rangement en dessous de la chaise -Tablette écriteire rectangulaire avec fente pour stylos, aux Coins arrondis, en polyuréthane avec une surface mélaminée ou équivalent -Support rotatif 360° de la tablette Chaise pivotante à 6 roulettes, diam. 50mm		
23	Chaise avec tablette - Cadre de protection en polypropylène - Dossier en résille et assise en mousse moulée revêtue de tissu - Structure chromée avec 4 pieds chromés, Ø 22mm minimum, (2 roulettes en avant et 2 patins en arrière) - Tablette écriteire pivotante et rabattable Dimensions : - Assise : Largeur 455 mm ± 5 % x Profondeur 430 mm ± 5 % x Hauteur 455 mm ± 5 % - Hors tout : Profondeur 550 mm ± 5 % x Hauteur 830 mm ± 5 % -		
24	Chaise de réfectoire - Piétement cylindrique en aluminium - Assise et dossier en polypropylène - Couleurs: au choix - Empilable - Dimensions : H 83 cm H assise 46 cm L 52 cm (± 5 %) - Embouts silencieux		
25	Table réfectoire 1mx1m - Dimensions : longueur x largeur x hauteur : 1000 x 1000 x 740 mm ± 5 % - plateau en bois stratifié d'épaisseur : 25 mm minimum. - Bordures en champ antichoc en PVC sur les côtés, épaisseur 2 mm minimum - piétement en tubes métalliques carrés de 30x30mm minimum (robustes) renforcés par des goussets - Embouts silencieux		
26	Pupitre • Pupitre entièrement réalisé en tôle d'acier peinte 1,5 mm • Base du pupitre en tôle d'acier de 10mm.		



ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	- Corps en tôle d'acier de différentes épaisseurs, très résistant. - Câbles intérieurs inclus pour un fonctionnement correct. - Avec lumière LED et 1 microphone - Dimensions pupitre ($\pm 5\%$) : 41,5 x 45,2 x 114 cm		
27	Table poste de commande Un plan de travail professionnel, réalisé en mélaminé blanc opaque, épaisseur 4 cm Un caisson technique métallique de stockage d'unité centrale, alimentation, câbles. Equipé d'un accès rapide et sécurisé au matériel par un panneau arrière amovible. L'espace technique permet le guidage des câbles sans enfillement : caisson le long de la table -profondeur de caisson possible : 350 mm $\pm 5\%$ Parois caisson perforé dos et frontal- cotés caisson sans vissage apparent Support écran réglable Chemin de câble et prise (2x220+ prise RJ45) intérieur caisson métallique Trou de passage des fils sur table (2 trous) Dimension table : largeur 150 cm, Hauteur 73 cm (plan de travail) $\pm 5\%$ Profondeur 50cm+/-5%		
28	Table pliante sur roulette - Largeur 1600 $\pm 5\%$ * profondeur 800 $\pm 5\%$ * hauteur 740mm $\pm 5\%$ - Plateau épaisseur 19mm - Table rectangulaire, rabattable sur roulettes, plateau revêtu en bois mélaminé épaisseur 19mm fixé à une structure en acier, pieds métalliques sans électrification. - Table escamotable roulante, avec plateau en panneau de particules de bois avec deux faces décor épaisseur 19 mm chants bordés en pvc 2 mm. - Fixé sur un mécanisme escamotable sous forme de deux traverses avec embout et tirette en PP, relié à une poutre structurante centrale en tube acier 100x40 mm, comme renfort des deux pieds jumelés en forme Y inversé chromé avec embout rectangulaire en PP 100x40 mm. - Chaque branche en tube diam 35 mm conifié vers le bas sur un diamètre 16 à 17 mm pour la fixation de roulettes en PP avec frein diam 60 mm, soudée à l'autre avec un écartement de 24 mm sur un profile rectangulaire en haut 100x40mm larg. 70 mm et renforcé en bas par un plat pour assurer le parallélisme des deux montants de la forme Y.		
29	Chaise sur roulettes pour table pliante - Chaise avec piètement giratoire à 4 branches en aluminium avec roulettes de Ø65mm. - Coque rembourrée et tapissée en tissu - Hauteur du siège fixe - Piètement : en poudre thermodurcissable de polyester Dimensions : - Hauteur : 84cm $\pm 5\%$ - Profondeur 50 cm $\pm 5\%$		

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	• Largeur 48,5 cm $\pm$ 5 % • Hauteur d'assise : 47cm $\pm$ 5 % • Profondeur d'assise 42 cm $\pm$ 5 % Largeur au sol 69 cm $\pm$ 5 %		
30	Fauteuil d'accueil - Structure en tige d'acier chromée croisée - Assise et dossier sont rembourrés par une mousse injectée - Coussin arrondi pour plus de confort en assise - Revêtement en tissu Dimensions : - Hauteur 720 mm $\pm$ 5 % - Largeur 620 mm $\pm$ 5 % - Profondeur 620 mm $\pm$ 5 %		
31	Table basse d'accueil - Table basse ronde avec plateau en mélaminé d'épaisseur 18 mm minimum de diamètre 600mm $\pm$ 5 % , Hauteur 400 mm minimum. - Chants droits, structure fil ou tube métallique en pieds cintré croisé de diamètre 12 mm minimum. Modèle et couleur à valider		
32	Table de Régie - Dimensions ($\pm$5%) : Larg. 1400mm * Prof. 700mm * Haut. 740 mm - Un module de plateau en mélamine 2 faces décor ép. 19 mm chant bordé en PVC 2mm avec obturateurs diam 75mm. - 02 x Piètement en forme « anneau » composé d'une traverse horizontale en tubulaire métallique de section carrée 40x40mm et de deux montants verticaux et une traverse inférieure soudée à l'onglet en tube métallique de section rectangulaire 50x30xép. 1,5mm. - Le piètement est équipé par des bouchons gris en haut et vérins réglables. - 02 Longerons ou poutres en tube acier section rectangulaire ou carrée avec des connecteurs chromés et qui rehaussent le plateau du piètement d'environ 13mm. - Goulotte en acier lamine à froid suspendue à des attaches fixées sous le plateau et qui servent comme charnière pour les goulottes. - La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
Lot 1 : Mobilier de bureau IFMS CASABLANCA

Item N°	Désignation	Unité	Qte	PU HTVA	Prix Total En HTVA En chiffre
1	BUREAU DE DIRECTION + RETOUR	U	1		
2	FAUTEUIL DE DIRECTION	U	1		
3	TABLE DE REUNION RONDE	U	1		
4	Fauteuil visiteur directeur	U	4		
5	TABLE BASSE directeur	U	1		
6	CREDENCE Directeur	U	1		
7	PORTE MONTEAU	U	2		
8	Bureau pour cadre avec retour	U	1		
9	BUREAU POUR CADRE	U	5		
10	Crédence Cadre	U	6		
11	Rangement haut	U	6		
12	FAUTEUIL VISITEUR à luge	U	7		
13	FAUTEUIL roulant pour cadre	U	6		
14	POUTRE D'ACCUEIL 3 PLACES	U	3		
15	TABEAU D'AFFICHAGE	U	2		
16	TABLE DE REUNION 12 PLACES	U	1		
17	Fauteuil Table de réunion (simili cuir)	U	12		
18	Corbeille de bureau	U	8		
19	TABEAU BLANC MAGNETIQUE 2000 X 1000 MM	U	26		
20	Tableau blanc mobile	U	7		
21	Fauteuil formateur roulant	U	29		
22	Chaise avec tablette Amphi	U	80		
23	Chaise avec tablette	U	120		
24	Chaise de réfectoire	U	128		
25	Table de réfectoire 1mx1m	U	45		
26	Pupitre	U	2		
27	Table poste de commande	U	5		
28	Table pliantes sur roulettes	U	7		
29	Chaise sur roulettes pour tables pliantes	U	14		
30	Fauteuil d'accueil	U	3		
31	Table basse d'accueil	U	1		
32	Table de Régie	U	2		
Montant Total en HTVA					
Total de la TVA (Taux 20%)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à Le

Signature et cachet du concurrent

LOT N2 : Mobilier d'internat IFMS RABAT

- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case << Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes « Désignations et caractéristiques techniques » et « Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- *Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.*
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».
- Les tolérances de toutes les dimensions sont : $\pm 5 \%$ sauf contre-indications.

Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	MATELAS STAGIAIRE 1 PLACE 900X1900 $\pm 10 \%$ QUALITE SUPERIEURE Qualité supérieure Faces toutes saisons Fournisseurs doit faire une vérification préalable des mesures des chambres pour adapter les mesures		
2	COUETTE STAGIAIRE DE 1400X2000 $\pm 10 \%$ Enveloppe en polycoton ; Couleur : blanche Garnissage : fibre polystère. Poids : 500 g/m ² minimum		
3	PROTEGE MATELAS stagiaire DE 900X1900 $\pm 10 \%$ Forme housse en <u>molleton stretch gratte</u> rase ou équivalent 80 % <u>coton</u> , 20 % <u>polyester</u> ou équivalent 220 g/m ² . rabat en <u>jersey</u> ou équivalent Qualité lourde de 30 cm Coins formes emboitant. Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
4	OREILLET DE 65 x 65 cm. Enveloppe : 67% coton - 33% polyester ou équivalent Garnissage : 100% polyester fibre creuse ou équivalent Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
5	TAIE D'OREILLER COTON - 65 X 65 CM - SAC PORTEFEUILLE Forme sac portefeuille, couture surjetée Rabat de 20 cm intérieur Nombre de points au cm : 4 100% Coton pur Armure : Toile		

Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Poids au m ² : 150 gr Résistances : Chaîne = 50 kg - Trame = 50 kg Couleur : Blanche Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
6	COUVERTURE POLAIRE stagiaire 1 PLACE 100% acrylique ou équivalent Grammage 350 g/m ² minimum Dimensions : 1400 x 2000 mm ±5%		
7	DRAP COTON STAGIAIRE DE 180 X 280 CM 100% Coton Armure : Toile Poids au m ² : 135 gr minimum Couleur : blanche Ourlets de 4 cm tête et 1 cm pieds, points d'arrêts à chaque extrémité Nature du fil : pur Coton Nombre de points au cm : 4 Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
8	SAC A LINGE Contenance : 100 litres 100% Polyester Poids au m ² : 120 gr 3 poignées de manipulation (flanc, fond intérieur et extérieur) de couleur blanche Fermeture par cordon (longueur 2 m) et "fix lock" Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
9	TETE DE LIT STAGIAIRE 1 PLACE EN BOIS+ SOMMIERS STAGIAIRES 1 PLACE TAPISSE compatible au matelas 900X1900 ± 10 % -Tête de lit : Fixé au mur de la chambre Bois mélaminé Décoration au choix -Sommiers : cadre en bois massif. <u>Coutil tissu</u> 18 lattes nues en bois multiplis avec une zone renforcée pour le bassin. Hauteur : 14 cm +/-5%. Pieds du sommier Forme conique ou cylindre, haut. 11 cm +/-5% Pieds à fixation à visser. En hêtre massif vernis cellulosique. Fournisseurs doit faire une vérification préalable des mesures des chambres pour adapter les mesures		
10	Bureau Stagiaire : Plateau réalisé en panneaux de bois ép.19 mm, revêtu de mélaminé et bordé d'un chant en PVC de 2mm. Piètement de section triangulaire 55x55mm et une traverse en tube d'acier de section carrée 40x40mm		



Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Piètements sont équipés par des bouchons et insertions réglables chromées. La surface de l'ensemble de la structure métallique est traitée avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four Dimension : L=700 mm +/-5% ; P=500mm +/-5% ; H= 740 mm +/-5%		
11	Chaise stagiaire Chaise polyvalente monocoque empilable • Assise et dossier en polypropylène ou équivalent • Dossier sous forme trapézoïdale courbé sur sa partie supérieure. La largeur sur la partie basse du dossier est de 43,5cm et sur la partie haute du dossier (avant la courbure) est de 35 cm. • 2 pieds métalliques sous forme de "U inversé" cintrés et non soudés, chromés en tube rond Ø 20 mm, épaisseur 1,4 mm, avec embouts antidérapants, d'une hauteur de 45cm sur la partie avant et 43cm sur la partie arrière. • Support métallique chromé sous de l'assise en tube rond Ø 18 mm, épaisseur 1,2 mm, sous forme de 2 traverses de longueur 48cm soudées sur les piètements métalliques et vissées à la coque à travers un support en PP émanant de la coque via quatre vis. Dimensions : • Totale : Larg. 520 x Prof. 500 x Haut. 790mm • Assise : Larg. 435 x Prof. 400 x Haut. 435mm Tolérance : ± 5%, Couleur au choix		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N°2 : Mobilier d'internat IFMS Rabat

Item N°	Désignation	Unité	QTE	Prix Unitaire En HTVA En chiffre	Prix Total En HTVA En chiffre
1	MATELAS STAGIAIRE 1 PLACE 900X1900 ± 10 % QUALITE SUPERIEURE	U	304		
2	COUETTE STAGIAIRE DE 1400X2000 ± 10 %	U	304		
3	PROTEGE MATELAS stagiaire DE 900X1900 ± 10 %	U	304		
4	OREILLET DE 65 x 65 cm.	U	304		
5	TAIE D'OREILLER COTON - 65 X 65 CM - SAC PORTEFEUILLE	U	330		
6	COUVERTURE POLAIRE stagiaire 1 PLACE	U	304		
7	DRAP COTON STAGIAIRE DE 180 X 280 CM	U	330		
8	SAC A LINGE	U	30		
9	TETE DE LIT STAGIAIRE 1 PLACE EN BOIS+ SOMMIERS STAGIAIRES 1 PLACE TAPISSE compatible au matelas 900X1900 ± 10 %	U	304		
10	Bureau stagiaire	U	304		
11	Chaise stagiaire	U	304		
Montant Total en HTVA					
Total de la TVA (Taux 20%)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

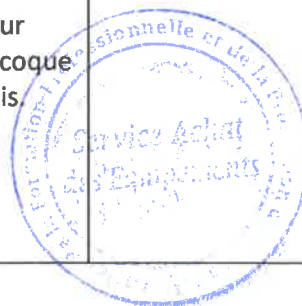
Lot N°3 : MOBILIER INTERNAT IFMS CASABLANCA

- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes « Désignations et caractéristiques techniques » et « Appréciation de l'administration » ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- *Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.*
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».
- Les tolérances de toutes les dimensions sont : $\pm 5 \%$ sauf contre-indications.

Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	MATELAS STAGIAIRE 1 PLACE 900X1900 $\pm 10 \%$ QUALITE SUPERIEURE Qualité supérieure Faces toutes saisons Fournisseurs doit faire une vérification préalable des mesures des chambres pour adapter les mesures		
2	COUETTE STAGIAIRE DE 1400X2000 $\pm 10 \%$ Enveloppe en polycoton ; Couleur : blanche Garnissage : fibre polystère. Poids : 500 g/m ² minimum		
3	PROTEGE MATELAS stagiaire DE 900X1900 $\pm 10 \%$ Forme housse en <u>molleton stretch gratte</u> rase ou équivalent 80 % <u>coton</u> , 20 % <u>polyester</u> ou équivalent 220 g/m ² . rabat en <u>jersey</u> ou équivalent Qualité lourde de 30 cm Coins formes emboitant. Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
4	OREILLET DE 65 x 65 cm. Enveloppe : 67% coton - 33% polyester ou équivalent Garnissage : 100% polyester fibre creuse ou équivalent Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
5	TAIE D'OREILLER COTON - 65 X 65 CM - SAC PORTEFEUILLE Forme sac portefeuille, couture surjetée Rabat de 20 cm intérieur Nombre de points au cm : 4 100% Coton pur		

Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Armure : Toile Poids au m ² : 150 gr Résistances : Chaîne = 50 kg - Trame = 50 kg Couleur : Blanche Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
6	COUVERTURE POLAIRE stagiaire 1 PLACE 100% acrylique ou équivalent Grammage 350 g/m ² minimum Dimensions : 1400 x 2000 mm ±5%		
7	DRAP COTON STAGIAIRE DE 180 X 280 CM 100% Coton Armure : Toile Poids au m ² : 135 gr minimum Couleur : blanche Ourlets de 4 cm tête et 1 cm pieds, points d'arrêts à chaque extrémité Nature du fil : pur Coton Nombre de points au cm : 4 Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
8	SAC A LINGE Contenance : 100 litres 100% Polyester Poids au m ² : 120 gr 3 poignées de manipulation (flanc, fond intérieur et extérieur) de couleur blanche Fermeture par cordon (longueur 2 m) et "fix lock" Tolérance caractéristiques techniques : 5%		
9	TETE DE LIT STAGIAIRE 1 PLACE EN BOIS+ SOMMIERS STAGIAIRES 1 PLACE TAPISSE compatible au matelas 900X1900 ± 10 % -Tête de lit : Fixé au mur de la chambre Bois mélaminé Décoration au choix -Sommiers : cadre en bois massif. <u>Coutil tissu</u> 18 lattes nues en bois multiplis avec une zone renforcée pour le bassin. Hauteur : 14 cm +/-5%. Pieds du sommier Forme conique ou cylindre, haut. 11 cm +/-5% Pieds à fixation à visser. En hêtre massif vernis cellulosique. Fournisseurs doit faire une vérification préalable des mesures des chambres pour adapter les mesures		
10	Bureau Stagiaire : Plateau réalisé en panneaux de bois ép.19 mm, revêtu de mélaminé et bordé d'un chant en PVC de 2mm. Piètement de section triangulaire 55x55mm et une traverse en tube d'acier de section carrée 40x40mm		

Item N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Proposition soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Piètements sont équipés par des bouchons et insertions réglables chromées. La surface de l'ensemble de la structure métallique est traitée avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four Dimension : L=700 mm +/-5% ; P=500mm +/-5% ; H= 740 mm +/-5%		
11	Chaise stagiaire Chaise polyvalente monocoque empilable • Assise et dossier en polypropylène ou équivalent • Dossier sous forme trapézoïdale courbé sur sa partie supérieure. La largeur sur la partie basse du dossier est de 43,5cm et sur la partie haute du dossier (avant la courbure) est de 35 cm. • 2 pieds métalliques sous forme de "U inversé" cintrés et non soudés, chromés en tube rond Ø 20 mm, épaisseur 1,4 mm, avec embouts antidérapants, d'une hauteur de 45cm sur la partie avant et 43cm sur la partie arrière. • Support métallique chromé sous de l'assise en tube rond Ø 18 mm, épaisseur 1,2 mm, sous forme de 2 traverses de longueur 48cm soudées sur les piètements métalliques et vissées à la coque à travers un support en PP émanant de la coque via quatre vis. Dimensions : • Totale : Larg. 520 x Prof. 500 x Haut. 790mm • Assise : Larg. 435 x Prof. 400 x Haut. 435mm Tolérance : ± 5%, Couleur au choix		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
Lot N°3 : MOBILIER INTERNAT IFMS CASABLANCA

Item N°	Désignation	Unité	QTE	Prix Unitaire En HTVA En chiffre	Prix Total En HTVA En chiffre
1	MATELAS STAGIAIRE 1 PLACE 900X1900 ± 10 % QUALITE SUPERIEURE	U	302		
2	COUETTE STAGIAIRE DE 1400X2000 ± 10 %	U	302		
3	PROTEGE MATELAS stagiaire DE 900X1900 ± 10 %	U	302		
4	OREILLET DE 65 x 65 cm.	U	302		
5	TAIE D'OREILLER COTON - 65 X 65 CM - SAC PORTEFEUILLE	U	302		
6	COUVERTURE POLAIRE stagiaire 1 PLACE	U	302		
7	DRAP COTON STAGIAIRE DE 180 X 280 CM	U	302		
8	SAC A LINGE	U	32		
9	TETE DE LIT STAGIAIRE 1 PLACE EN BOIS+ SOMMIERS STAGIAIRES 1 PLACE TAPISSE compatible au matelas 900X1900 ± 10 %	U	302		
10	Bureau stagiaire	U	302		
11	Chaise stagiaire	U	302		
Montant Total en HTVA					
Total de la TVA (Taux 20%)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent